

ASSEMBLEE NATIONALE30 septembre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 368**

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 26

(Art. L. 800-1 du code rural)

Dans cet article, substituer au mot :

« intéressant »

le mot :

« concernant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.